
**COMMUNE
D'HEROUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur M. DEL PRETE Didier, Maire.

Présents : M. DEL PRETE Didier M. LE GOUPIL Luc, Mme DUPUIS Virginie, Mr BERTIN Guy, Mr MARECHAL Hubert, M. FLAUX Mickaël, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. LEGAY Rémi,

Absents excusée : Mme LECOLLEY Liliane

M. LEGAY Rémi est nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

En exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation

27 mars 2025

Date d'affichage

27 mars 2025

COMPTABILITE – FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur Luc LE GOUPIL informe que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune s'est engagée à appliquer la nomenclature M57. Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil de déléguer au Maire la possibilité de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT) Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil 8 voix pour, autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour copie conforme au registre, le 2 avril 2025

Le Maire Didier DEL PRETE

